



DATE : 5 MAI 2026 – 20h00

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DANS L'ATTENTE DE SA VALIDATION PAR LE CONSEIL GENERAL LORS DE SA PROCHAINE SEANCE

Séance constitutive du Conseil général sous la présidence de **M. Michel Zadory**, doyen d'âge. Cette séance a lieu dans la salle de la Prillaz.

Il ouvre la séance en saluant la victoire de Fribourg-Gottéron, champion suisse de hockey et plus particulièrement M. Julien Sprunger, habitant de la Commune.

M. Michel Zadory, président, salue les membres du Conseil général présents, le Conseil communal, l'administrateur communal, la secrétaire du Conseil général, les représentant-e-s de la presse et le public et leur souhaite la bienvenue à cette séance constitutive.

En préambule, il adresse quelques mots à l'assemblée en ces termes : « Je tiens à vous féliciter de vous être mis à disposition de votre parti respectif et d'avoir été brillamment élu-e-s au Conseil général. Vous êtes 28 nouveaux dans notre parlement communal. 6 d'entre vous sont des revenant-e-s. 26 membres sont originaires des villages fusionnés, ce qui représente 43% du Conseil général. Du point de vue des forces politiques, au Législatif, cela donne la chose suivante : pour Le Centre : 14 élu-e-s, pour les Indépendants : 12 élu-e-s, pour le PLR : 11 élu-e-s, pour le PS : 10 élu-e-s, pour l'UDC-PAI : 8 élu-e-s et pour Les Vert-es : 5 élu-e-s. N'oubliez pas que vous avez été élu-e-s par vos concitoyen-ne-s pour les représenter et défendre leurs intérêts et leurs préoccupations. Restez à leur écoute durant toute la législature. Je vous encourage à bien étudier les messages du Conseil communal et d'en débattre activement lors de vos séances de préparation des sessions. N'ayez pas peur de défendre vos idées et de prendre la parole à bon escient. Je vous souhaite une belle législature.

Je tiens aussi à féliciter la nouvelle équipe gouvernementale avec à sa tête notre nouveau syndic M. Eric Rey épaulé par M^{me} Anne Meyer Loetscher, nouvelle vice-syndique. Bravo également aux nouvelles têtes au Conseil communal : M^{me} Marie-Claude Ceriani et M. Steve Bonvin, sans oublier bien sûr les réélu-e-s : M^{me} Carole Retzo, M^{me} Marlis Schwarzentrub et M. Joseph Borcard. »

Les intervenant-e-s sont prié-e-s de s'exprimer uniquement dans les micros, ceci pour que tout le monde puisse bien comprendre les interventions et pour faciliter la rédaction du procès-verbal.

Le Conseil général a été convoqué par lettre personnelle, conformément à l'article 38 de la loi sur les communes du 25 septembre 1980, état au 1^{er} janvier 2024. Aucune remarque n'est faite sur le mode de convocation, ni sur l'ordre du jour.

Selon l'article 68 du règlement d'organisation du Conseil général, les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera effacé dès l'approbation du présent procès-verbal.

M. Michel Zadory, président, prie chacun-e, lors des votes, d'utiliser la carte violette distribuée lors du contrôle des présences et de maintenir les mains levées de façon distincte jusqu'à l'appel suivant afin de faciliter la tâche des scrutateurs-rices.

DATE : 5 MAI 2026 – 20h00

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la séance par M. le Doyen d'âge, M. Michel Zadory.
2. Désignation par M. le Doyen de quatre scrutateurs-trices pour former le Bureau provisoire.
3. Election de la présidente ou du président du Conseil général pour 2026.
4. Election de la vice-présidente ou du vice-président du Conseil général pour 2026.
5. Détermination du nombre de scrutateurs-trices pour la période administrative.
6. Election des scrutateurs-trices pour la période administrative.
7. Détermination du nombre de scrutateurs-trices suppléant-e-s pour la période administrative.
8. Election des scrutateurs-trices suppléant-e-s pour la période administrative.
9. Détermination du nombre de membres de la Commission financière pour la période administrative.
10. Election des membres du Conseil général à la Commission financière pour la période administrative.
11. Détermination du nombre de membres de la Commission d'aménagement du territoire pour la période administrative.
12. Election des membres du Conseil général à la Commission d'aménagement du territoire pour la période administrative.
13. Détermination du nombre de membres de la Commission de l'énergie et du développement durable pour la période administrative.
14. Election des membres du Conseil général à la Commission de l'énergie et du développement durable pour la période administrative.
15. Détermination du nombre de membres de la Commission des naturalisations pour la période administrative.
16. Election des membres à la Commission des naturalisations pour la période administrative.
17. Divers.

1. OUVERTURE DE LA SEANCE PAR M. LE DOYEN D'AGE, M. MICHEL ZADORY

Pour que cette séance se passe dans un climat harmonieux, **M. Michel Zadory**, président, cite deux alinéas issus de l'article 65 du règlement d'organisation du Conseil général (ROCG):

- Les membres veillent à maintenir entre eux les égards qu'exige leur fonction. A cet égard, le vouvoiement est de rigueur pendant les séances. De plus, le membre qui demande la parole le fait savoir en levant la main, il attend avant de parler que le président lui donne la parole, il se lève pour parler et commence son intervention de la manière suivante « Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers ».
- Ils usent de la réserve nécessaire propre à sauvegarder un déroulement harmonieux de la séance. En s'adressant au président, à l'Assemblée ou au Conseil communal, ils évitent toute prise à partie personnelle. Les membres mis en cause peuvent demander la parole.

Comme tous les membres ne se connaissent pas, il demande aussi à chacun-e de s'identifier avant de prendre la parole.

DATE : 5 MAI 2026 – 20h00

2. DESIGNATION PAR M. LE DOYEN DE QUATRE SCRUTATEURS-TRICES POUR FORMER LE BUREAU

Conformément à l'article 12 du ROCG, **M. Michel Zadory**, président, nomme quatre scrutateurs-trices pour former le Bureau provisoire. Il s'agit de M^{me} Ariane Baudois de Forel, de M. Jérôme Carrard de Font, M. Dominique Chassot de Morens et M. Martin Veluzat d'Estavayer-le-Lac. M^{me} Baudois fonctionnera comme rapporteure du bureau provisoire. Ils sont priés de s'avancer à la table du Bureau. Il les remercie.

Les scrutateurs-trices étant nommé-e-s, il leur demande de contrôler la liste des présences.

CONSEIL GENERAL

Sont excusés : M^{me} et MM. Yves Blanc, Marie Hug et Steve Nardo.

Est absent : M. Samuel Ménétrety.

56 conseillers généraux sont présents, aussi la majorité se situe à 29 voix.

Le quorum étant atteint, **M. Michel Zadory**, président, déclare cette assemblée valablement constituée et apte à délibérer.

CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal est présent in corpore.

3. ELECTION DE LA PRESIDENTE OU DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL POUR 2026

Avant de procéder aux diverses élections, **M. Michel Zadory**, président, précise que ces points sont régis à l'article 15 du ROCG, respectivement à l'article 46 LCo (loi sur les communes) et aux articles 9 ss ReLCo (règlement de la loi sur les communes) ; les élections ont lieu de manière tacite si le nombre de candidat-e-s est égal ou inférieur au nombre de places et si le scrutin de liste n'est pas demandé par au moins un cinquième des membres présents. En cas de scrutin de liste, l'élection se fait à la majorité absolue au premier tour et ensuite à la majorité relative. De plus, pour les commissions, il faudra à chaque fois d'abord voter le nombre de membres des diverses commissions avant leur composition.

Pour l'élection de la présidente ou du président et de la vice-présidente ou du vice-président, l'élection aura lieu au scrutin de liste conformément à l'article 15 du ROCG. Il précise aussi que ces tâches seront assumées jusqu'au printemps 2027.

M. Michel Zadory, président, fait part qu'il a reçu de la part du Groupe PLR une candidature à la présidence en la personne de M. Nicolas Schmutz. Aucune autre proposition n'est faite. Il donne la parole à M. Pierre-André Arm, rapporteur du Groupe PLR. Il tient à préciser que M. Schmutz a été vice-président en 2025.

DATE : 5 MAI 2026 – 20h00

M. Pierre-André Arm, conseiller général, au nom du Groupe PLR a le plaisir et surtout l'honneur de proposer la candidature de M. Nicolas Schmutz à la fonction de président du Conseil général. Il le présente en ces termes : « Il ne fait nul doute que St-Nicolas a chevauché crosse à la main le dragon qui a accompagné les magnifiques exploits de notre équipe de Fribourg-Gottéron. Alors, qui de mieux que Nicolas pour occuper la plus haute marche du prétoire ? Pour le Groupe PLR cela ne fait pas un pli, c'est l'homme de la situation à plusieurs titres. Et croyez-moi, en sa qualité de locataire de l'ancienne scierie et digne petit-fils d'Ernest Bise, il sait très bien que lorsque l'on sème la sciure, on ne récolte pas des arbres. Nicolas Schmutz est né le 18 décembre 1984 à Berne. Il est âgé d'1 an lorsque ses parents emménagent à Estavayer-le-Lac, ville qui l'a vu grandir. Il a accompli brillamment ses écoles primaires et secondaires dans notre Cité avant de monter dans le train pour le collège de Gambach où il obtient sa maturité fédérale. Pas étonnant que son choix se soit porté sur ce collège précis puisque comme Jean Gambach, il s'engage très tôt en politique. Il a en effet 33 ans lorsqu'il entre au Conseil général en 2017. Après un stage fort probant auprès de l'agence Generali et grâce à son acuité d'esprit et un sens de la justice digne d'un chêne, il œuvre auprès du Service des sinistres de la même compagnie à Lausanne. Depuis 2010, il met ses talents au service de la compagnie générale Mobilière en qualité de spécialiste en matière de sinistres complexes. Depuis 2011, il est titulaire d'un brevet fédéral en assurances. Voilà, je l'espère, une carrière qui n'est pas en dents de scie et qui saura vous rassurer !

Nicolas ne pratique pas la langue de bois, il ne manque pas de tranchant lorsqu'il le faut. Mais il montre de grandes qualités diplomatiques afin de donner à chacun l'espace suffisant pour s'exprimer. Il met un point d'honneur à plancher sur les dossiers de la Commune pour se faire une idée juste de chaque projet dans le but d'en jauger l'importance, la portée et la priorité.

Nicolas Schmutz possède un grand sens des responsabilités. Pratiquant avec brio le skater-hockey, il fut très vite le président du club staviacois et œuvra de main de maître pour en améliorer les infrastructures, et notamment la buvette. Il n'est donc pas homme à œuvrer par la bande ou à se battre contre des moulins, mais il est prêt à aller au front, retrousser les manches, et œuvrer au bénéfice du bien collectif. Il en a d'ailleurs fait de même auprès du comité de la Staviacouac et il ne jouait pas de la scie musicale. Marié à Ariane, il est l'heureux et attentionné papa de deux jeunes garçons, Nathan et Lucas, présents ce soir.

Nicolas a déjà œuvré au sein de nos trois Commissions de l'aménagement du territoire, de la culture-tourisme et du réseau sportif.

Je vous propose donc de voter massivement en faveur de Nicolas Schmutz, qui sera l'homme qui marquera le début d'une législature bâtie sur de nouvelles bases, empreinte de confiance et de sérénité pour le bien de notre Commune. Il sera un président qui sait semer et instaurer un climat d'harmonie car dans une scierie, on ne coupe pas la parole, mais seulement le bois !» Applaudissements.

M. Michel Zadory, président, remercie M. Arm pour cette présentation. Il prie les scrutateurs-trices de procéder à la distribution des bulletins.

Le Conseil général procède au vote pour l'élection de M. Schmutz qui s'articule comme suit :

Bulletins délivrés :	56
Bulletins rentrés :	56
Bulletin nul :	0
Bulletin blanc :	1
Bulletins valables :	55
Majorité absolue :	28
Voix obtenues :	55

Par conséquent, M. Nicolas Schmutz est élu par 55 voix à la présidence du Conseil général 2026. Applaudissements.

DATE : 5 MAI 2026 – 20h00

M. Michel Zadory, président, le félicite pour son élection. Il le remercie pour sa disponibilité et son engagement.

M. Nicolas Schmutz, nouveau président, prend la parole en ces termes : « Je suis extrêmement heureux et honoré de la confiance que vous m'accordez en m'élisant président du Conseil général d'Estavayer. Je me permets de débiter par quelques remerciements. Tout d'abord, merci à Monsieur le Doyen pour la bonne gestion de cette séance. Je remercie également chaleureusement M. Arm pour sa présentation élogieuse et l'ensemble du Groupe PLR pour son soutien. C'est un vrai plaisir de travailler à vos côtés, de par votre dynamisme, votre esprit constructif et vos compétences. Je profite pour féliciter Monsieur le Président sortant, Axel Catillaz, pour sa brillante année présidentielle, ainsi que vous toutes et tous, les nouveaux élu-e-s ou réélu-e-s du Conseil général et du Conseil communal, en particulier le syndic M. Eric Rey et la vice-syndique, M^{me} Anne Meyer Loetscher, pour votre élection.

Nous sortons d'une législature marquée par certains remous, que nous ne devons ni ignorer ni minimiser, mais dont il nous appartient de tirer des enseignements. L'enjeu aujourd'hui n'est pas de tout remettre à zéro, mais de repartir sur de bonnes bases autour, selon moi, de quatre objectifs :

- la confiance ;
- la collaboration ;
- la transparence ;
- et la sérénité.

Je m'engage à être à l'écoute, disponible pour le Conseil général comme pour le Conseil communal, et attentif au lien avec la population.

Je ne peux m'empêcher de glisser quelques mots sur l'une de mes passions et adresser un clin d'œil particulier à Fribourg-Gottéron, qui a offert à tout le Canton un magnifique et historique premier titre de champion suisse la semaine passée. Ce succès de tous les superlatifs n'a été possible que grâce à un véritable esprit d'équipe. C'est cette vision que nous devons amener tant au sein du Conseil communal, entre le Conseil communal et le Conseil général, au sein du Conseil général et dans toute l'organisation communale.

Un autre travail d'équipe est essentiel : celui de la sphère privée. Je remercie pour cela de tout mon cœur mon épouse Ariane, mes deux garçons, Nathan et Lucas, ainsi que mes proches, pour leur soutien dans l'année à venir.

Je sais l'importance de M^{me} Anne-Claude Christan et la remercie d'avance pour son aide précieuse. Je félicite également Monsieur le Vice-Président pour son élection d'ici quelques minutes et me réjouis de notre collaboration ainsi qu'avec vous toutes et tous pour le bien de notre belle Commune.

Comme de coutume, c'est avec grand plaisir que vous êtes cordialement invité-e-s à un apéritif après la séance qui se déroulera au bar Le Rempart à Estavayer-le-Lac.

Bonne législature à toutes et à tous, et merci de votre confiance. » Applaudissements.

4. ELECTION DE LA VICE-PRESIDENTE OU DU VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL POUR 2026

M. Michel Zadory, président, fait part qu'il a reçu de la part du Groupe UDC-PAI une candidature à la vice-présidence en la personne de M. Florian Noël. Aucune autre proposition n'est faite. Il donne la parole à M. Jean-François Chevalley, rapporteur du Groupe UDC-PAI.

DATE : 5 MAI 2026 – 20h00

M. Jean-François Chevalley, conseiller général, au nom du Groupe UDC-PAI, a le plaisir de proposer la candidature de M. Florian Noël à la fonction de vice-président du Conseil général. Il le présente en ces termes : « Conformément au tournoi entre les groupes pour la législature 2026-2031, le Groupe UDC-PAI vous propose la candidature de Florian Noël à la vice-présidence de notre Conseil général pour l'année 2026-2027. Âgé de 28 ans, enfant de Vuissens, agriculteur de métier, il est titulaire d'un bachelier en agronomie de Zollikofen. Florian n'est pas un novice ; il a présidé la Société de cavalerie de la Broye de 2021 à 2025, préside actuellement le comité d'organisation du concours hippique staviacois et il est aussi à la présidence de l'USL d'Estavayer-le-Lac. Fort de ces expériences, Florian est habitué à la conduite de comités et au dialogue avec nos Autorités. Nous sommes convaincus qu'il saura seconder la présidence avec impartialité, rigueur et dans l'esprit de collégialité propre à notre institution. Je vous remercie de lui accorder votre confiance. » Applaudissements.

M. Michel Zadory, président, remercie M. Chevalley pour cette présentation. Il prie les scrutateurs-trices de procéder à la distribution des bulletins.

Le Conseil général procède au vote pour l'élection de M. Florian Noël qui s'articule comme suit :

Bulletins délivrés :	56
Bulletins rentrés :	56
Bulletin nul :	0
Bulletins blancs :	2
Bulletins valables :	54
Majorité absolue :	28
Voix obtenues :	54

Par conséquent, M. Florian Noël est élu par 54 voix à la vice-présidence du Conseil général 2026. Applaudissements.

M. Michel Zadory, président, le félicite pour son élection. Il le remercie pour sa disponibilité et son engagement.

M. Florian Noël, nouveau vice-président, prend la parole en ces termes : « Si on m'avait dit il y a quelques mois que je me tiendrais devant vous pour faire un discours après mon élection en tant que vice-président du Conseil général de la Commune d'Estavayer, et bien je ne l'aurais pas cru, un peu comme le titre de Gottéron après les quarts de finale. C'est avec un profond sentiment de reconnaissance que je prends la parole aujourd'hui pour vous remercier de la confiance que vous m'avez accordée en m'élisant au poste de vice-président. Cet honneur m'engage pleinement. Je mesure la responsabilité qui m'est confiée ainsi que les attentes qui l'accompagnent. Être choisi parmi vous est à la fois une fierté et un devoir que j'assumerai avec sérieux, humilité et détermination. Dans cette nouvelle fonction, je m'engage à soutenir activement le président, à collaborer avec l'ensemble des membres du Conseil général et à œuvrer dans un esprit d'écoute, de respect et de transparence. Je suis convaincu que c'est ensemble, dans le dialogue et la confiance, que nous pourrions relever les défis qui se présentent à nous. Je vous remercie encore sincèrement pour votre confiance, je me réjouis de travailler à vos côtés au service de notre Commune. Je vous remercie de votre attention. » Applaudissements.

DATE : 5 MAI 2026 – 20h00

5. DETERMINATION DU NOMBRE DE SCRUTATEURS-TRICES POUR LA PERIODE ADMINISTRATIVE

M. Michel Zadory, président, rappelle que les représentant-e-s des groupes élus au Conseil général se sont réuni-e-s le 31 mars 2026 sous la présidence de M. Axel Catillaz, président sortant, pour discuter du nombre de membres dans les commissions et de la représentation des groupes dans ces commissions.

Ils ont proposé de nommer six scrutateurs-trices pour la période administrative, un-e par groupe. Les groupes tels que constitués sont les suivants :

- Groupe indépendant
- Le Centre
- Les Vert-es
- PLR
- PS
- UDC-PAI

M. Michel Zadory, président, ouvre le débat sur ce nombre. La parole n'étant pas demandée, les membres du Conseil général passent au vote.

Lors du vote, le nombre de scrutateurs-trices pour la période est fixé à six membres, soit un-e par groupe constitué. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

6. ELECTION DE SCRUTATEURS-TRICES POUR LA PERIODE ADMINISTRATIVE

M. Michel Zadory, président, fait part qu'il a reçu les propositions suivantes pour la fonction de scrutateurs-trices pour la période administrative, il demande à ces personnes de se lever à l'appel de leur nom : par ordre alphabétique : Baudois Ariane (Le Centre), Chassot Dominique (UDC-PAI), Rodriguez Rose-Marie (PS), Roulin Nathalie (PLR), Veluzat Martin (Les Vert-es), Vonlanthen Thierry (Indépendant).

Le nombre de candidat-e-s correspond au nombre de sièges. Le scrutin de liste n'étant pas demandé, il est procédé à une élection tacite.

M. Michel Zadory, président, proclame élues les personnes suivantes comme scrutateurs-trices pour la période administrative : Par ordre alphabétique : Baudois Ariane (Le Centre), Chassot Dominique (UDC-PAI), Rodriguez Rose-Marie (PS), Roulin Nathalie (PLR), Veluzat Martin (Les Vert-es), Vonlanthen Thierry (Indépendant). Applaudissements.

7. DETERMINATION DU NOMBRE DE SCRUTATEURS-TRICES SUPPLEANT-E-S POUR LA PERIODE ADMINISTRATIVE

Il est proposé de nommer six scrutateurs-trices suppléant-e-s pour la période administrative, un-e par groupe.

M. Michel Zadory, président, ouvre le débat sur ce nombre. La parole n'étant pas demandée, les membres du Conseil général passent au vote.

Le nombre de scrutateurs-trices suppléant-e-s pour la période administrative a été fixé à six. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

DATE : 5 MAI 2026 – 20h00

8. ELECTION DE SCRUTATEURS-TRICES SUPPLEANT-E-S POUR LA PERIODE ADMINISTRATIVE

M. Michel Zadory, président, fait part qu'il a reçu les candidatures suivantes pour la fonction de scrutateurs-trices suppléant-e-s pour la période administrative, il demande à ces personnes de se lever à l'appel de leur nom : par ordre alphabétique : Arm Pierre-André (PLR), Catillaz Oriane (Le Centre), Chevalley Jean-François (UDC-PAI), Glauser Yasmina (Les Vert-es), Michel Sophie (PS), Vésy Magali (Indépendant).

Le nombre de candidat-e-s correspond au nombre de sièges. Le scrutin de liste n'étant pas demandé, il est procédé à une élection tacite.

M. Michel Zadory, président, proclame élues les personnes suivantes comme scrutateurs-trices suppléant-e-s pour la période administrative : par ordre alphabétique : Arm Pierre-André (PLR), Catillaz Oriane (Le Centre), Chevalley Jean-François (UDC-PAI), Glauser Yasmina (Les Vert-es), Michel Sophie (PS), Vésy Magali (Indépendant). Applaudissements.

9. DETERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES DE LA COMMISSION FINANCIERE POUR LA PERIODE ADMINISTRATIVE

Il est proposé de nommer dix membres à la Commission financière pour la période administrative (Deux : Groupe indépendant / Deux : Le Centre / Deux : PLR / Deux : PS / Un : Les Vert-es / Un : UDC).

M. Michel Zadory, président, ouvre le débat sur ce nombre. La parole n'étant pas demandée, les membres du Conseil général passent au vote.

Le nombre de membres de la Commission financière pour la période administrative a été fixé à dix. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

10. ELECTION DE MEMBRES DU CONSEIL GENERAL A LA COMMISSION FINANCIERE POUR LA PERIODE ADMINISTRATIVE

M. Michel Zadory, président, fait part qu'il a reçu les candidatures suivantes pour la fonction de membres de la Commission financière pour la période administrative, il demande à ces personnes de se lever à l'appel de leur nom : par ordre alphabétique : Bise Tom (PLR), Carrard Jérôme (PLR), Catillaz Axel (Le Centre), Chevalley Jean-François (UDC-PAI), Duc Raphaël (Indépendant), Duruz Francis (Indépendant), Glauser Yasmina (Les Vert-es), Herren Hans (PS), Hug Marie (PS), Joye Pierre-Alain (Le Centre).

Le nombre de candidat-e-s correspond au nombre de sièges. Le scrutin de liste n'étant pas demandé, il est procédé à une élection tacite.

M. Michel Zadory, président, proclame élus les personnes suivantes comme membres de la Commission financière pour la période administrative : par ordre alphabétique : Bise Tom (PLR), Carrard Jérôme (PLR), Catillaz Axel (Le Centre), Chevalley Jean-François (UDC-PAI), Duc Raphaël (Indépendant), Duruz Francis (Indépendant), Glauser Yasmina (Les Vert-es), Herren Hans (PS), Hug Marie (PS), Joye Pierre-Alain (Le Centre). Applaudissements.

DATE : 5 MAI 2026 – 20h00

11. DETERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES DE LA COMMISSION D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE POUR LA PERIODE ADMINISTRATIVE

Il est proposé de nommer dix membres à la Commission d'aménagement du territoire pour la période administrative (Deux : Groupe indépendant / Deux : Le Centre / Deux : PLR / Deux : PS / Un : Les Vert-es / Un : UDC).

M. Michel Zadory, président, ouvre le débat sur ce nombre. Il précise que cette Commission sera complétée par des membres du Conseil communal et sera sous la responsabilité du Conseil communal. La parole n'étant pas demandée, les membres du Conseil général passent au vote.

Le nombre de membres de la Commission d'aménagement du territoire pour la période administrative a été fixé à dix. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

12. ELECTION DE MEMBRES DU CONSEIL GENERAL A LA COMMISSION D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE POUR LA PERIODE ADMINISTRATIVE

M. Michel Zadory, président, fait part qu'il a reçu les candidatures suivantes pour la fonction de membres de la Commission d'aménagement du territoire pour la période administrative, il demande à ces personnes de se lever à l'appel de leur nom : par ordre alphabétique : Borgognon Gilles (Indépendant), Brodard Esther (PS), Catano Daniel (Le Centre), Chablais Olivier (Indépendant), Ménétrety Samuel (Le Centre), Noël Florian (UDC-PAI), Pillonel Fabrice (PLR), Riedweg Gwennaëlle (PS), Roulin Thierry (PLR), Veluzat Martin (Les Vert-es).

Le nombre de candidat-e-s correspond au nombre de sièges. Le scrutin de liste n'étant pas demandé, il est procédé à une élection tacite.

M. Michel Zadory, président, proclame élues les personnes suivantes comme membres de la Commission d'aménagement du territoire pour la période administrative : par ordre alphabétique : Borgognon Gilles (Indépendant), Brodard Esther (PS), Catano Daniel (Le Centre), Chablais Olivier (Indépendant), Ménétrety Samuel (Le Centre), Noël Florian (UDC-PAI), Pillonel Fabrice (PLR), Riedweg Gwennaëlle (PS), Roulin Thierry (PLR), Veluzat Martin (Les Vert-es). Applaudissements.

13. DETERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES DE LA COMMISSION DE L'ENERGIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE POUR LA PERIODE ADMINISTRATIVE

Il est proposé de nommer neuf membres à la Commission de l'énergie et du développement durable pour la période administrative (Deux : Groupe indépendant / Deux : Le Centre / Deux : PLR / Un : Les Vert-es / Un : PS / Un : UDC).

M. Michel Zadory, président, ouvre le débat sur ce nombre. Il précise que cette Commission sera complétée par des membres du Conseil communal et sera sous la responsabilité du Conseil communal. La parole n'étant pas demandée, les membres du Conseil général passent au vote.

Le nombre de membres de la Commission de l'énergie et du développement durable pour la période administrative a été fixé à neuf. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

DATE : 5 MAI 2026 – 20h00

14. ELECTION DE MEMBRES DU CONSEIL GENERAL A LA COMMISSION DE L'ENERGIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE POUR LA PERIODE ADMINISTRATIVE

M. Michel Zadory, président, fait part qu'il a reçu les candidatures suivantes pour la fonction de membres de la Commission de l'énergie et du développement durable pour la période administrative, il demande à ces personnes de se lever à l'appel de leur nom : par ordre alphabétique : Arm Pierre-André (PLR), Brasey Adrienne (Le Centre), Cuche Jean-Luc (UDC-PAI), Delley Christopher (PLR), Do Rêgo Sylvie (PS), Duruz Guillaume (Indépendant), Schwarzentrub Pierre (Indépendant), Trüeb Joseph (Les Vert-es), Zanone Noé (Le Centre).

Le nombre de candidat-e-s correspond au nombre de sièges. Le scrutin de liste n'étant pas demandé, il est procédé à une élection tacite.

M. Michel Zadory, président, proclame élues les personnes suivantes comme membres de la Commission de l'énergie et du développement durable pour la période administrative : par ordre alphabétique : Arm Pierre-André (PLR), Brasey Adrienne (Le Centre), Cuche Jean-Luc (UDC-PAI), Delley Christopher (PLR), Do Rêgo Sylvie (PS), Duruz Guillaume (Indépendant), Schwarzentrub Pierre (Indépendant), Trüeb Joseph (Les Vert-es), Zanone Noé (Le Centre). Applaudissements.

15. DETERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES DE LA COMMISSION DES NATURALISATIONS POUR LA PERIODE ADMINISTRATIVE

Il est proposé de nommer six membres à la Commission des naturalisations pour la période administrative (un-e par groupe).

M. Michel Zadory, président, ouvre le débat sur ce nombre. La parole n'étant pas demandée, les membres du Conseil général passent au vote.

Le nombre de membres de la Commission des naturalisations pour la période administrative a été fixé à six. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

16. ELECTION DE MEMBRES A LA COMMISSION DES NATURALISATIONS POUR LA PERIODE ADMINISTRATIVE

M. Michel Zadory, président, fait part qu'il a reçu les candidatures suivantes pour la fonction de membres de la Commission des naturalisations pour la période administrative ; les membres de cette Commission ne doivent pas obligatoirement être membres du Conseil général mais citoyen-ne-s actifs-ves de la Commune. Il demande à ces personnes de se lever à l'appel de leur nom : par ordre alphabétique : Chassot Dominique (UDC-PAI), Convers Emmanuel (Les Vert-es), Liniger Corinne (PLR), Papaux Camille (Le Centre), Seck Aurore (PS), Vésy Magali (Indépendant).

DATE : 5 MAI 2026 – 20h00

Le nombre de candidat-e-s correspond au nombre de sièges. Le scrutin de liste n'étant pas demandé, il est procédé à une élection tacite.

M. Michel Zadory, président, proclame élues les personnes suivantes comme membres de la Commission des naturalisations pour la période administrative : par ordre alphabétique : Chassot Dominique (UDC-PAI), Convers Emmanuel (Les Vert-es), Liniger Corinne (PLR), Papaux Camille (Le Centre), Seck Aurore (PS), Vézy Magali (Indépendant). Applaudissements.

17. DIVERS

M. Michel Zadory, président, donne la parole à **M. Eric Rey**, syndic. Ce dernier prend la parole en ces termes : « Permettez-moi un mot de félicitations à l'issue de cette séance de constitution du Législatif. En effet, vous venez de pratiquer un exercice de la démocratie typiquement helvétique : dans un cadre donné, réfléchir, se concerter, faire la part des choses, décider et appliquer. Nous sommes à l'aube d'une législature qui nous fera changer de dizaine. Estavayer passera les 10 ans d'existence tout soudain et on quittera les années 2020 vers la fin de la législature. Voilà tout un symbole d'une communauté de citoyennes et citoyens qui avancent, tourné-e-s vers l'avenir. Le Conseil communal tient également à vous féliciter et vous remercier de votre engagement au sein du Législatif. Bravo au président de séance, aux président et vice-président élus avec qui nous nous réjouissons de collaborer, ainsi que tous les membres des commissions diverses que nous rencontrerons au fur et à mesure. Se laisser du temps pour établir des bases solides sans toutefois péjorer la bonne marche de la Commune voilà une gageure que la séance de ce soir permet d'envisager sereinement. Votre Conseil communal est prêt à vous transmettre les premiers éléments de la prochaine séance et ceux-ci sont issus du travail de l'Administration et des Services communaux que nous remercions de leur engagement sans faille. Merci encore de cette soirée qui augure d'une très bonne collaboration - comme disait Victor Hugo "*ad augusta per angusta*" « vers les sommets, par des chemins étroits ». Bon vent pour cette période législative et excellente soirée. » Applaudissements.

M. Michel Zadory, président, donne la parole aux membres du Conseil général en précisant que ce soir c'est la séance de constitution du Conseil général, que le Conseil communal a siégé il y a très peu de temps pour la première fois et que les « divers » doivent donc concerner uniquement l'organisation du Conseil général et pas encore d'éventuelles problématiques de gestion communale.

M. Gilles Borgognon, conseiller général, relève que chacun-e a certainement fêté le titre de champion suisse de Fribourg-Gottéron. Jusqu'à 80'000 fans, dont de nombreux staviacois, se sont déplacés samedi 2 mai à Fribourg afin de participer à un cortège mémorable et, bien sûr, féliciter toute l'équipe de Fribourg-Gottéron, plus particulièrement un joueur et son capitaine : Julien Sprunger. Habitant à Estavayer depuis quelques années, M. Borgognon pense qu'il serait légitime que la Commune lui rende un hommage particulier pour sa carrière de sportif hors norme. Julien Sprunger est aussi un exemple pour notre jeunesse. Selon le règlement d'organisation du Conseil général d'Estavayer, article 55, il dépose alors le postulat oral suivant :

« Je sollicite que le Conseil communal étudie la possibilité de nommer, sur le territoire de notre Commune, une place, une rue ou une installation sportive en hommage à Julien Sprunger. Il s'agirait d'une reconnaissance de notre Commune envers un sportif apprécié non seulement pour ses talents d'hockeyeur, mais aussi pour son humanité et son humilité. »

DATE : 5 MAI 2026 – 20h00

M. Michel Zadory, président, informe que la prochaine séance du Conseil général est fixée au 27 mai 2026 ; elle aura comme dossier principal les comptes 2025. Le Bureau, lui se réunira le 11 mai. Il rappelle que les groupes doivent annoncer à M^{me} Christan, secrétaire, les dates, heures et lieux de leur séance de préparation selon les délais qu'elle a communiqués. Il remercie cette dernière pour l'organisation parfaite de la séance de ce soir. Applaudissements.

Il lève la séance à 21h02 et souhaite à toutes et tous une bonne fin de soirée. Comme annoncé par M. Schmutz, rendez-vous au bar Le Rempart pour un apéritif.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Michel Zadory
Président

Anne-Claude Christan
Secrétaire du Conseil général

Armand Villadoniga
Administrateur communal